



Création d'un espace Européen  
pour la Médiation pour l'inclusion sociale



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union



## La « Ville médiation »

Compte-rendu des Journées européennes de Paris, le 9 et 10 Octobre 2019

par Evelyne Baillergeau (Université d'Amsterdam) et Gabe Mythen (Université de Manchester)

(...) il s'agissait de faire le point sur l'état d'avancement d'un « réseau européen des villes de médiation » appelé des vœux par Hibat Tabib : dans quelle mesure les villes représentées y contribuent-elles ?

En France un exemple emblématique est celui de Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), présenté par Hibat Tabib : tandis qu'en 2005, bien des quartiers de banlieue brûlaient en France, le conseil municipal de Pierrefitte a déclaré cette commune « Ville-médiation », c'est-à-dire instituant la médiation, le fait de « se parler », comme mode privilégié de résolution des problèmes liés au vivre-ensemble à l'échelle du territoire, que ce soit entre les habitants, les bailleurs, écoles, institutions, etc. Pour ce faire, la municipalité de Pierrefitte a instauré un espace d'accueil animé par des médiateurs qualifiés, salariés ou bénévoles, pouvant renvoyer, le cas échéant, les problèmes présentés vers les instances compétentes. Selon l'expérience de Pierrefitte, la « Ville-médiation » implique donc un partenariat entre les élus et les acteurs de terrain, reconnaissant le médiateur dans sa fonction. Cette reconnaissance a été forgée à l'aide d'une stratégie éducative, visant, dès le départ, à fournir une formation aux acteurs locaux, aux médiateurs bien sûr mais aussi à sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux au concept de ville-médiation et à l'exercice de la médiation (deux journées de formation pour les agents d'accueil de la municipalité, policiers, bailleurs, enseignants de collège et de lycée, habitants). En accordant un local mais aussi un financement durable pour l'association qui porte ce projet, la municipalité de Pierrefitte garantit le droit à tous ses citoyens d'accéder au droit, mais aussi à la médiation, et ce faisant contribue à l'éducation à la citoyenneté, auprès des enfants de la ville, en complément de la dimension éducative de l'école, en vue de créer une culture de médiation à l'échelle d'un territoire déterminé.

Un autre exemple emblématique et à peu près contemporain est celui de la commune de Rumilly (Savoie, France), présenté par Jean-Pierre Bonafé-Schmitt : à partir d'un dispositif de médiation par les pairs dans un collège, le

recours à la médiation a été élargi sur le territoire local, incluant une formation à la médiation mais aussi à la citoyenneté. La commune a en cela été soutenue par l'AMELY, association de médiation lyonnaise et le réseau d'accès au droit et à la médiation.

A l'instar du travail réalisé à Séville par la Fondation Acoge de Séville, la mairie de Olivares (petite commune située dans la région de Séville), représentée par Ines Mateos Pérez, s'est fortement investie dans la médiation interculturelle, en apportant un soutien aux personnes issues de l'immigration et aux personnes impliquées dans des conflits de voisinage et problèmes sous-jacents dans une optique de promotion de l'interculturalité à l'échelle du territoire ; mais aussi dans la médiation familiale, des problèmes scolaires et la santé (maternité) – à l'aide de formations à la communication interculturelle visant à déconstruire les rumeurs.

Représentée par Otilia Paula Castro, la municipalité de Porto finance une équipe de médiation interculturelle – avec quatre médiateurs dont trois compétents pour les questions relatives à la population gitane et un compétent pour les questions relatives aux migrants. Cette équipe a été mise à la disposition des écoles des quartiers défavorisés de manière à être mobilisée spécifiquement selon les besoins spécifiques exprimés par ces écoles. L'équipe est particulièrement mobilisée sur la question de l'absentéisme scolaire et de la protection de l'enfance, donc en médiation scolaire et interculturelle mais aussi en médiation familiale. La mairie de Porto contribue aussi à établir un réseau de médiation avec les institutions sociales de la ville et mettre en contact pour aller plus loin – en formant une commission du droit des enfants pour qu'ils disent ce qui est important pour eux et aussi pour exercer leur citoyenneté à l'échelle locale. Cette disposition de la mairie de Porto à prendre en compte les attentes des citoyens a particulièrement été soulignée lors du débat.

Alain Lecoq, représentant la municipalité de Liège montre comment, dans cette ville, la médiation a été intégrée dans un service de prévention classique, dans le cadre du traitement des « nuisances publiques » ou questions relatives au « cadre de vie », entre autres thématiques retenues dans le cadre du plan local de prévention : aux petites incivilités commises dans trois sites particuliers, une équipe multidisciplinaire de trois personnes se charge de mettre autour de la table toutes les institutions concernées, les propriétaires publics et privés, incluant une médiatrice communautaire. Le recours à la médiation se porte également sur la médiation des sanctions administratives communales, prononcées en cas de petites incivilités sur la voie publique et pouvant causer un sentiment d'insécurité. La médiatrice peut recevoir les personnes sanctionnées et favoriser leur conscientisation a posteriori. La médiation est également mobilisée dans d'autres pans de l'action municipale, dont la médiation de la gestion de dettes et la médiation parentale (relations parents enfants école). A noter qu'à Liège – comme dans d'autres villes de Belgique – les fonctions de médiation dans l'espace public entrent sous le vocable d'éducation de rue. On voit que la médiation est à la fois employée comme moyen de prévention et d'éducation.

A partir de 1990, la ville de Turin, représentée par Giovanni Ghibaudi, a entamé une réflexion avec différents acteurs locaux dont des juges pour apporter des solutions différentes aux problèmes de vie quotidienne dans la ville, incluant les conflits à l'école, dans le voisinage, entre cultures, etc. C'est à partir de l'expérience de médiation pénale en centre pénitentiaire pour mineurs que la mairie en est venue à créer le centre de médiation de Turin. L'expérience de Turin inclut la formation des médiateurs interculturels de rue, dont la participation apparaît essentielle pour comprendre comment on peut favoriser l'inclusion de personnes étrangères et rendre la dignité du droit aux personnes qui sont en voyage.

Pour aller plus loin dans l'affirmation du projet de réseau des villes de médiation, on note l'accord de principe pour participer à un réseau d'échanges, mais pour certains la limite est celle des ressources financières correspondantes (Olivares). A Liège, le service de médiation communautaire en charge des conflits de voisinage vient d'être augmenté, et la collaboration du service de médiation avec la police est en voie de formalisation par une convention, permettant à la police de céder des parts de son travail à la médiation (à l'instar de l'expérience de Pierrefitte). L'établissement de cette convention pose un certain nombre de questions en termes de confidentialité, règle cardinale de la médiation en tant que processus de communication d'éthique, mais aussi importante du côté de la police. La façon de procéder des médiateurs mandatés par la police est de suivre le principe qu'aucune information sur le processus de médiation ne sera communiquée à la police mais que le résultat de la médiation sera communiqué aux partenaires de terrain sous réserve que les médiateurs aient préalablement obtenu le consentement des personnes impliquées dans la médiation. A Liège, la médiation se porte également sur le terrain des campements dans des tentes. De son côté, la ville de Turin est appelée par différentes villes et régions d'Italie pour mettre en place des réseaux de médiation.

Par ailleurs, il serait profitable d'inclure aux travaux du réseau la ville de Charleroi, qui a plus de 20 ans d'expérience de médiation dans des domaines divers, ainsi que l'expérience de médiation urbaine à Montréal, concernant la présence des itinérants dans l'espace public.

Le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, représenté par Emilie Petit, est également disponible pour continuer la réflexion sur la constitution d'un espace européen de la médiation pour l'inclusion sociale sous divers angles. Tout d'abord, à travers une invitation à la prochaine conférence du Forum, prévue à Nice en novembre 2020 (incluant des échanges entre praticiens mais aussi la mise à jour du manifeste). La question de la médiation sera abordée, entre autres sujets concernant la sécurité urbaine, dans le respect des libertés et de l'éthique. Par ailleurs, grâce au lobbying de certaines collectivités locales, la thématique de la sécurité a été intégrée dans l'agenda urbain de l'union européenne et le Forum coordonne ce groupe de liaison entre la Commission Européenne et les collectivités locales en vue d'assurer la bonne adaptation des directives européennes. Un sujet actuel de travail du groupe est celui du bien-être et de la sécurité dans l'espace public où la médiation a sa place. Madrid et Nice sont partenaires du groupe de travail. En outre, le Forum contribue à la formation en médiation, à travers le diplôme universitaire Sécurité et vie urbaine, qui peut permettre à des médiateurs de se former mais aussi à bien faire connaître la médiation à d'autres acteurs de la prévention de la délinquance et de la sécurité urbaine tels que les policiers, les magistrats et les travailleurs sociaux. Pour ce qui est du financement, le Forum encourage le co-portage de projets de médiation, pas seulement par des villes ou bien des associations mais aussi par ceux qui profitent de la médiation, notamment les bailleurs sociaux et les transporteurs. Comme indiqué par l'enquête commanditée par Promévil, représenté par Liliane Jacobson, sur ce que la médiation peut apporter en termes de retombées économiques par rapport à ce qu'elle compte, la médiation permet d'éviter un certain nombre de coûts cachés qu'il importe de faire valoir auprès des élus, que ce soit en termes de dégradations des biens publics, soulagement de la police pour des tâches secondaires pour eux, enfants encadrés qui ne deviendront pas des délinquants, couples qui retrouvent une stabilité et épargnent des tourments à leurs enfants, pouvoir d'achat regagné du fait d'avoir retrouvé un travail, etc.